



SNUipp- FSU

116 rue Carreterie
84 000 AVIGNON
Tél. 04.90.80.00.01 fax 04.90.85.86.36
courriel : snu84@snuipp.fr

Le 9 janvier 2018

à Monsieur le Directeur Académique de Vaucluse

Objet : préparation de la réunion du 17 janvier 2018 sur la direction d'école

Monsieur le Directeur Académique,

Votre courrier du 20 décembre à notre adresse fait mention d'un travail effectué actuellement par vos services dans le cadre de la préparation du groupe de travail sur la direction d'école que vous réunirez le 17 janvier.

Nous nous félicitons de ce travail au sein de la DSDEN qui devrait faciliter l'arrêt de décisions concrètes de simplification de tâches administratives lors de cette réunion. Toutefois, nous pensons qu'elle ne pourra être réellement constructive que si ses participants sont destinataires d'éléments en amont. Pour qu'ils puissent préparer leurs interventions durant les travaux, afin de permettre d'exploiter au mieux le temps contraint de la commission.

Un compte rendu du groupe de travail du 22 novembre avait été annoncé en séance. Un document, listant les différents points soulevés alors et que l'administration aura retenus pour étude, nous sera-t-il adressé dans les jours à venir ?

Nous souhaitons vivement qu'un tel document préparatoire très détaillé soit adressé aux membres de la réunion. Aussi, pour contribuer à sa rédaction, nous nous permettons de vous joindre une annexe dans laquelle sont répertoriés les points incontournables sur lesquels notre organisation syndicale attend que la commission du 17 janvier se prononce.

L'objectif de cette contribution est de permettre d'aller à l'essentiel sur la question des tâches administratives durant la réunion, parce qu'il nous paraît inévitable qu'elle aborde d'autres questions. Notamment celle déjà posée de la protection des directrices et des directeurs en cas d'exposition à des pressions de partenaires de l'école ou à des problèmes juridiques s'ils ne peuvent pas assurer certaines obligations légales faute de personnels AAD pour les remplir.

Nous soumettons ici à votre étude et à celle des membres de la commission certaines interrogations et demandes pour lesquelles nous attendons des réponses en séance.

- Comment dégager les directrices et les directeurs de leur responsabilité en cas de non accueil d'élèves arrivés en dehors des horaires d'ouverture du portail ?
- Comment dégager les directrices et les directeurs d'école de leur responsabilité juridique dans le cadre du suivi de l'absentéisme des élèves ?

Des modifications dans la rédaction du règlement départemental des écoles sont-elles envisageables pour apporter des réponses ?

- Nous demandons la mise à disposition des écoles d'une communication administrative départementale à destination des familles expliquant l'impossibilité d'accueil ou de départ d'enfants bénéficiant de soins durant le temps scolaire.

- Nous demandons la rédaction d'une communication administrative départementale adressée à tous les partenaires et usagers de l'école stipulant la non obligation d'ouvrir l'école pendant le temps scolaire.

Les directrices et directeurs sont tous les jours sur la sellette et ils ont besoin de pouvoir opposer un positionnement hiérarchique affirmé en cas de difficultés relationnelles avec certains partenaires de l'école ou des familles.

Dans l'attente de votre éclairage sur le cadre et la conduite de la commission du 17 janvier prochain, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nicolas ODINOT
Secrétaire départemental du SNUipp-FSU Vaucluse

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Odinot', written over the printed name and title.